

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 563 modifiant les taux des indemnités allouées aux fonctionnaires chargés de l'arraisonnement des navires et des avions.

n° 563

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
16 mai 1960

Numéro JO  
n° 5 du 31/05/1960

Date du numéro  
31 mai 1960

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Les taux des indemnités allouées aux fonctionnaires chargés de l'arraisonnement des navires et des avions prévus par l'article 1° de l'arrêté n° 170 du 6 février 1957 sont modifiés et seront ceux prévus par les dispositions du Code Général des impôts indirects annexe III, chapitres 1 – IT – III – IV contenus dans la délibération n° 131 du 8 mars 1960 instituant un Code Général des impôts indirects promulgué dans le Territoire par arrêté 315 du 16 mars 1960.

#### Art. 2

— Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent arrêté.

**Pour le Chef du Territoire et par délégation : L'Administrateur en Chef chargé de l'expédition des Affaires courantes du Secrétaire Général, Guy FÉNARD.**